

NOTE pour le Conseil d'Orientation des Retraites

Dossier suivi par :
Nicole Roth
Tél. : 01 41 17 53 79
Fax : 01 41 17 39 62
Messagerie : nicole.roth@insee.fr

Paris, le 31 octobre 2000
N° 20/F020/NR

Objet : Disparités de niveaux de vie entre ménages.

L'INSEE publie chaque année, essentiellement dans la collection « Synthèses », des statistiques et analyses sur les évolutions récentes des revenus, des niveaux de vie, ainsi que sur le patrimoine. Ces études reposent en grande partie sur les enquêtes Revenus Fiscaux, remontant aux années 1970. Ces sources fiscales, relativement homogènes dans le temps, fournissent des résultats sur l'évolution des inégalités depuis un quart de siècle. D'autres sources, constituées à partir des enquêtes auprès des ménages, peuvent également être mobilisées, essentiellement les enquêtes Budgets des familles et le Panel européen. Toutefois, ces dernières enquêtes étant de nature déclarative et reposant sur des échantillons plus restreints, elles fournissent des résultats plus imprécis et conduisent à une certaine sous-estimation des revenus. Les enquêtes Revenus Fiscaux constituent la source principale permettant de connaître la distribution des revenus et des niveaux de vie, ainsi que certains indicateurs dérivés (par exemple, le taux de pauvreté monétaire, défini usuellement comme la proportion de ménages en dessous de la demi-médiane des niveaux de vie).

L'analyse des niveaux de vie renvoie à une problématique instantanée. Les enquêtes « en coupe » permettent ainsi de mettre en évidence les disparités de revenus ou de conditions de vie à une date donnée, selon l'âge des personnes ou des personnes de référence. Les enquêtes Revenus Fiscaux, par leur régularité, permettent en plus de donner un éclairage longitudinal. Ainsi, en analysant une tranche d'âge donnée, ou en suivant une cohorte d'années de naissance lors de différentes enquêtes, on peut mettre en évidence des écarts entre générations et distinguer l'effet de l'âge de celui de la génération. Ce type d'analyse

reste toutefois limité, les générations les plus récentes ne pouvant être observées que sur des « fenêtres » relativement courtes.

Par ailleurs, l'analyse instantanée ne rend pas compte des écarts de durée des situations : pour les retraités, l'un des facteurs d'hétérogénéité important tient aux écarts d'espérance de vie au moment du passage à la retraite ou au moment de la cessation d'activité.

Quelques remarques méthodologiques

L'analyse de la distribution des revenus repose sur un certain nombre de conventions, qu'il peut être utile de rappeler :

1- Le revenu d'un ménage correspond à l'ensemble des revenus perçus par l'ensemble des personnes résidant dans le même logement. En l'absence de données fines sur l'utilisation des ressources au sein des ménages, il est en effet impossible de raisonner à un niveau plus fin. Par ailleurs, il est nécessaire pour comparer les ménages entre eux de tenir compte de leur taille. Dans la mesure où il existe des économies d'échelle s'expliquant par l'usage simultané d'un certain nombre d'équipements, l'Insee utilise l'échelle d'équivalence suivante : le premier adulte du ménage a un poids de 1, les autres adultes se voient attribuer un poids de 0,5 et les enfants de moins de 14 ans un poids de 0,3. Le niveau de vie du ménage s'obtient ainsi en déflatant le revenu total par le nombre d'unités de consommation (uc).

Les unités de consommation retenues par l'Insee - conformes à celles de l'OCDE - ne prennent pas en compte de différenciation selon l'âge (hormis la limite d'âge de 14 ans utilisée pour les enfants) ou le statut d'activité des personnes. Ainsi, à revenu monétaire identique et taille équivalente, un ménage de retraités se verra attribuer le même niveau de vie qu'un ménage d'actifs : or, ces deux catégories de ménages peuvent avoir des structures de consommation très différentes, et l'utilisation d'une échelle commune au deux catégories peut conduire à sous-estimer le niveau de vie réel des inactifs par rapport aux actifs. Différents arguments peuvent être avancés dans ce sens : moindres frais professionnels, plus de temps disponible, permettant soit d'accroître ses capacités d'auto-production, soit de décaler la consommation de certains biens et services pour bénéficier de prix plus avantageux (loisirs, vacances...), etc. A contrario, avec l'âge les problèmes de dépendance peuvent conduire à un surcroît de dépenses pour les personnes très âgées.

Enfin, l'Insee publie généralement les résultats concernant les inégalités ou la pauvreté en prenant comme référence les ménages, qui sont le niveau pertinent pour le calcul des indicateurs. Ainsi, on parle généralement de la proportion de ménages dont le niveau de vie est inférieur à un seuil donné sans tenir compte du nombre de personnes vivant dans ces

2- Les évolutions par âge reflètent en partie des effets de génération : toutes les générations nées avant 1950 ont connu un meilleur niveau de vie que celui de leurs aînées (cf. Lollivier-Legrès, Synthèses n°19 et Données sociales). Pour les générations nées après 1950, la dégradation du marché du travail a conduit à des débuts de carrière plus chaotiques, entraînant une baisse du niveau de vie médian relatif pour ces générations et une hausse du taux de pauvreté. On manque évidemment du recul nécessaire pour savoir si ce retard pris en début de cycle de vie pourra se résorber à l'avenir.

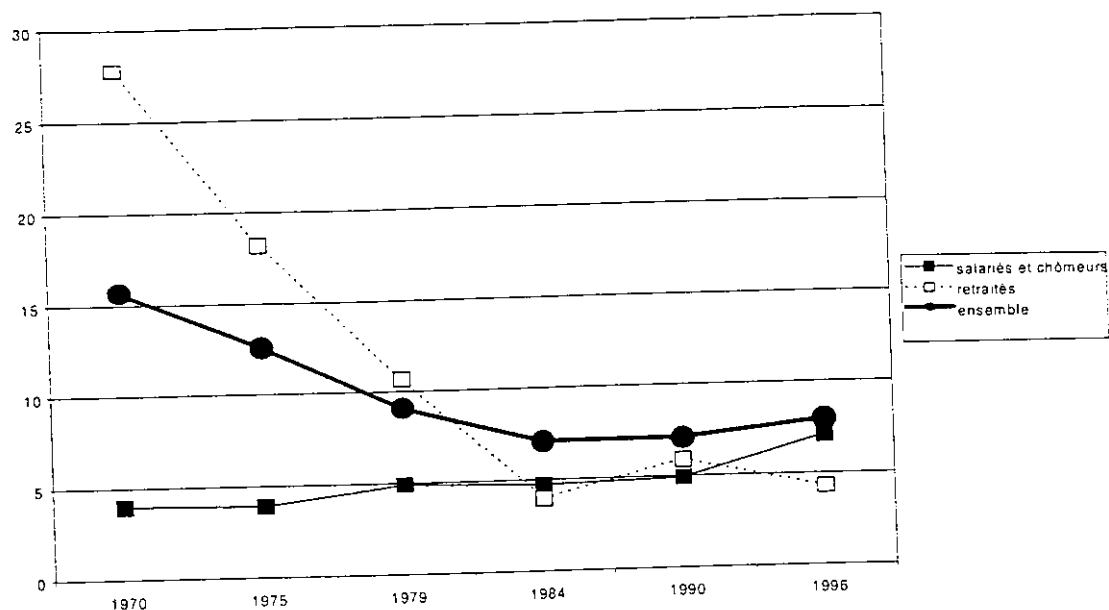
3- L'enquête Revenus Fiscaux de 1996 permet d'éclairer la sensibilité des résultats à la notion de revenu disponible prise en compte (avec ou sans les revenus du patrimoine, avec ou sans les loyers fictifs).

Globalement, l'intégration des revenus du patrimoine et/ou des loyers fictifs ne modifie pas l'ampleur de la pauvreté (le seuil de pauvreté est relevé avec l'introduction de ces revenus supplémentaires). Cependant le passage d'une définition à une autre de revenu entraîne de fortes variations dans la composition de la population pauvre, les revenus du patrimoine et les loyers fictifs dépendant en particulier de la position dans le cycle de vie. Ainsi, si on prend en compte dans les revenus les loyers fictifs des propriétaires occupant leur logement, l'équilibre entre propriétaires et locataires au regard de la pauvreté est modifié. Ceci a une incidence forte sur le taux de pauvreté des retraités, le taux de propriété augmentant fortement avec l'âge.

En 1996, le taux de pauvreté décroît avec l'âge de la personne de référence du ménage (il remonte toutefois après 85 ans). Cette décroissance est amplifiée par l'élargissement de la notion de revenus, si on prend en compte les loyers fictifs.

4- Enfin, les travaux menés à l'occasion du rapport Charpin ont conduit à éclairer les écarts au sein des ménages de retraités, en particulier selon la composition de leurs revenus (cf. document de travail n° F9810 « Revenus et patrimoine des ménages retraités »). Ainsi, la part des retraites diminue avec le niveau de vie des retraités : en 1995, d'après l'enquête Budget de famille, les retraites représentent 85 % des revenus avant impôt des ménages retraités du premier décile de niveau de vie, contre 47 % pour le dernier décile. A contrario, les revenus du patrimoine (hors loyers fictifs) représentent 6 % du revenu total des ménages du premier décile, et 49 % de celui des ménages retraités du dernier décile.

Graphique : Proportion de ménages sous le seuil de pauvreté (en %)



Note : - l'ensemble de la population comprend, outre les retraités et les salariés et chômeurs, les inactifs n'ayant jamais travaillé et les travailleurs indépendants ;

- les données de l'année 1996 sont calculées hors AAH, APE, AES et ASF.

Source : INSEE-DGI, enquêtes Revenus Fiscaux 1970 à 1996.

L'examen des taux de pauvreté par âge (de la personne de référence) permet d'affiner ces résultats. Entre 1970 et 1996, la pauvreté s'est atténuée pour les plus de 50 ans et aggravée pour les moins de 30 ans. En 1970, le taux de pauvreté augmentait continûment avec l'âge. En 1996, les plus âgés connaissent des taux de pauvreté bien inférieurs aux plus jeunes, compte tenu des difficultés d'insertion de ces derniers et de la prolongation des études initiales. En 1996, les taux de pauvreté monétaire paraissent à peu près constants entre 30 et 55 ans. Ils décroissent pour les plus âgés, jusqu'à 80 ans. Seuls les ménages de plus de 85 ans connaissent une remontée de leur taux de pauvreté (ceci résultant à la fois d'un effet d'âge, avec le veuvage, et d'un effet de génération, les personnes de ces générations ayant relativement moins bénéficié de l'amélioration des droits à la retraite).

Enfin, on peut compléter l'analyse des taux de pauvreté par une mesure de l'intensité de la pauvreté, définie par l'écart entre le niveau de vie moyen des pauvres et le seuil de pauvreté. Au vu de cet indicateur, le revenu moyen des retraités pauvres apparaît plus élevé que celui des salariés pauvres (cf. Synthèses à paraître).

Les principaux résultats

Note liminaire : les commentaires qui suivent reposent essentiellement sur les résultats du prochain Synthèses sur les revenus et le patrimoine des ménages (parution fin 2000 - coordination J.M.Hourriez - INSEE). Des résultats analogues (avec éventuellement quelques variantes sur les notions de revenus considérés) figurent dans les éditions précédentes de la collection Synthèses.

1- Après avoir fortement baissé de 1970 à 1984, la pauvreté monétaire, définie en termes relatifs, s'est stabilisée à la fin des années 80, avant de remonter légèrement entre 1990 et 1996. En 1970, 16 % des ménages disposaient d'un revenu inférieur au seuil de pauvreté (2100 francs mensuels par uc, en francs de 1996). En 1984, 7 % vivaient sous le seuil de pauvreté (3200 francs/uc, en francs 1996). En 1996, un peu moins de 8 % vivent en-dessous du seuil de pauvreté (3500 francs/uc).

Sur longue période, les ménages de retraités (dont la personne de référence est retraitée) sont les principaux bénéficiaires de la baisse de la pauvreté. En 1970, près de 30 % des ménages de retraités avaient un niveau de vie inférieur à la moitié du niveau de vie médian. En 1996, ils ne sont que 4 % dans cette situation. La baisse s'est surtout opérée avant 1984, avec les revalorisations successives du minimum vieillesse et l'amélioration des droits à la retraite des générations les plus récentes. Depuis 1984, la pauvreté des ménages de retraités ne baisse plus. En revanche, la situation des ménages de salariés (dont la personne de référence est salariée ou au chômage) s'est détériorée entre 1970 et 1996, et plus particulièrement sur la période récente, entre 1990 et 1996, en raison des difficultés rencontrées sur le marché du travail : montée du chômage, progression du temps partiel, développement des formes particulières d'emplois. Alors que les ménages de salariés connaissaient des taux de pauvreté inférieurs à ceux des retraités jusqu'en 1979, ils paraissent désormais plus pauvres.

être faite pour la dernière enquête, celle de 1996, et on peut ainsi analyser la distribution des revenus selon les différents concepts.

3- Les indicateurs d'inégalités ou de pauvreté utilisés par l'Insee sont des indicateurs relatifs et non pas absolus. Ainsi, au cours des années 90, si on peut noter une légère hausse des inégalités, celle-ci reste modérée si on se réfère à l'ensemble de la population. De plus, ces évolutions se sont produites dans un contexte de hausse des niveaux de vie moyens, que ne reflètent pas les indicateurs d'inégalités.

4- On peut compléter les indicateurs de pauvreté monétaire par des approches alternatives, fondées soit sur des indicateurs de conditions de vie (confort et équipement du logement, accès à certains types de biens ou de services...), ou selon des indicateurs plus subjectifs (difficulté à boucler son budget...) (voir S.Lollivier et D.Verger : Economie et Statistique n°308-309-310 « Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes »). Pour l'ensemble de la population, l'intersection entre les trois critères de pauvreté -pauvreté monétaire, pauvreté d'existence et pauvreté subjective- est très réduite : seuls 2% de la population sont pauvres au sens des trois critères considérés simultanément. Il est à noter que très peu de personnes âgées font partie de ce « noyau dur » de la pauvreté : en termes subjectifs, les personnes âgées ne se sentent que rarement pauvres, ceci pouvant s'expliquer par le fait que ces personnes ont en moyenne des standards de consommation ou de conditions de vie hérités du passé, plus faibles que ceux des actifs.

ménages. Une approche alternative consiste à considérer les individus vivant dans des ménages pauvres (selon la même définition que précédemment) : si les ménages pauvres sont des ménages de taille importante, la proportion d'individus vivant sous le seuil de pauvreté sera plus importante que si on considère les ménages globalement.

2- Il existe différents concepts de revenus. Le premier est le revenu initial des ménages, issu de la participation au marché du travail (celle-ci étant entendue au sens large, en ajoutant aux salaires et aux revenus d'activité non-salariés les revenus des pensions de retraite et les indemnités du chômage). Une partie du revenu des ménages provient des ressources issues de la détention de patrimoine (dividendes, intérêts, loyers...). Ces revenus du patrimoine (hors plus-values issues de la cession d'actifs) constituent une seconde composante des revenus primaires. Si l'on s'en tient aux concepts de la Comptabilité nationale, les loyers « perçus » par les ménages regroupent aussi bien les loyers effectifs que les loyers fictifs, correspondant au service que les ménages propriétaires de leur logement se rendent à eux mêmes.

Enfin, à ces différents éléments de revenus, viennent se rajouter les transferts pesant sur les ménages, positifs ou négatifs : prestations familiales, logement, minima sociaux ; impôts sur les revenus déclarés au fisc -yc prélèvements libératoires-. Ces transferts sont soit connus par la source elle-même (données fiscales), soit reconstituées à partir de barèmes ou d'imputations économétriques.

Pour l'analyse des niveaux de vie, la prise en compte de l'ensemble des revenus des ménages, incluant les loyers fictifs se justifie, dans la mesure où il s'agit d'un équivalent revenu venant modifier le bien-être des ménages. Toutefois, l'agrégation des loyers fictifs aux revenus peut également se discuter, dans la mesure où il s'agit d'un revenu « affecté » (à la consommation du service de logement ; les allocations logement entrent également dans cette catégorie de revenu affecté). De plus, la possession du logement ou plus généralement des revenus du patrimoine renvoie en partie à des choix d'épargne effectués antérieurement : leur agrégation à des revenus peut ainsi être mal comprise, dans la mesure où certains ménages ont pu se priver dans le passé pour se constituer un patrimoine mobilier ou immobilier. A un instant donné, il s'agit cependant d'éléments à prendre en compte pour comparer les niveaux de vie des ménages entre eux, selon les différents statuts d'occupation du logement. On peut d'ailleurs noter que, dans le passé, la valeur locative du logement était incluse dans la base fiscale, et que c'est encore le cas dans certains pays.

Si on prend la série des enquêtes Revenus Fiscaux de 1970 à 1996, la constitution de séries de revenus homogènes incluant l'ensemble de ces types de revenus est délicate. La définition élargie du revenu (aux revenus du patrimoine, yc les loyers fictifs) peut par contre

Bibliographie sommaire:

INSEE, Synthèses n°1, 5, 11, 19 , 28 : Revenus et patrimoine des ménages, édition 1995 à 1999.

INSEE, Synthèses à paraître : Revenus et patrimoine des ménages, édition 2000.

INSEE, F9810 (document de travail) Revenus et patrimoine des ménages retraités, C.Chambaz, J.M.Hourriez, N.Legendre, F.Guillaumat-Tailliet.

Economie et statistique n° 308-309-310 « Mesurer la pauvreté aujourd'hui ».

S.Lollivier, « Inégalités de revenus et de patrimoine en France : quels indicateurs ? quel constat ? » in Mesurer les inégalités, DREES-MIRE.

S.Lollivier, « Inégalités de niveau de vie et générations », Données sociales 1999, INSEE.

A.Mesrine, « Les différences de mortalité par milieu social restent fortes », Données sociales 1999, INSEE.